



découvert professionnel autorisé

Par **josycricri**, le **21/03/2011** à **16:32**

Bonjour,

Je travaillais (cumul emploi retraite) avec mon conjoint qui était mon collaborateur non rémunéré jusqu'au 31/12/2009. Cessation d'activité (bilan déficitaire) dû à la crise financière et immobilière

Je ne perçois plus que ma retraite (900 E/mois) pour 2. Mon époux ne peut prendre sa retraite que dans 1 an 1/2. J'ai payé artisans, charges sociales fiscales. Je dois un découvert autorisé professionnel de 10.000 E. accordé par ma banque la CE 6 mois avant ma cessation. La banque me demande de rembourser depuis 6 mois environ. Mon découvert autorisé sur mon compte personnel a été supprimé! et la CE me demande de payer 50 E par mois jusqu'au remboursement soit en juin 2011 au + tard. Je continue à payer des intérêts au taux légal malgré la fermeture de ce compte professionnel par le service contentieux. Ensuite c'est une procédure judiciaire. Un employé de la CE avec qui j'ai discuter a employé un mot bizarre lorsqu'il a repris mon dossier en disant "il est classé en créance douteuse!!!" il s'est repris et m'a dit il faut appeler le service contentieux, ce que j'ai fait mais celui ci a été plutôt menaçant...en disant "je ne sais pas de quoi vous parlez! Que faire? Personne ne m'écoute je ne sais plus à qui m'adresser. Je n'ai plus envie de me battre et pas d'argent pour voir un avocat.(j'ai 65 ans) Aidez moi